



DÉLIBÉRATION N°2024-035 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MANIVEL' CINEMA DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL CINEFILOUS 2024

Le 10 avril 2024, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 4 avril 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	22
Excusés	11

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Stéphane MÉREL
 Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Jean-François GAUTIER
 Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON
 Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
 M. Erwan TANNNEAU - M. André THIBAUDEAU

Excusés :

M. Philippe ROUAUD (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
 Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
 M. Christian BURLLOT (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)
 Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
 M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
 Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
 M. Sébastien COIRRE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
 Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
 M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
 M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)
 Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

Mme Sylvie FUSELLIER, 3^{ème} Adjointe déléguée au Cœur de ville, à la Culture et à l'animation

Comme chaque année, il est proposé de conclure une convention avec l'association Manivel' Cinéma dans le cadre de l'organisation du festival Cinéfilous 2024.

Organisé pendant les vacances scolaires de la Toussaint, ce festival propose aux enfants âgés de 3 ans et plus de découvrir le cinéma, en offrant une programmation dédiée au jeune public (longs métrages, courts métrages, sélection de films présentés en avant-première, en sortie nationale, en reprise, classés Art et Essai, Patrimoine ou Recherche, ...).

Quinze collectivités (Guipry / Messac, Guémené-Penfao, Pont-Château, St-Marc, communes Arc Sud Bretagne, Questembert, Malestroit, Locminé, Josselin, Guer, Redon, Val d'Anast, Etel, Le Faouët, Bain-de-Bretagne) se sont engagées à réaliser en commun ce festival, dont l'organisation est confiée à l'association Manivel' Cinéma avec la participation active des cinémas associatifs partenaires.

Les collectivités associées sont invitées à soutenir financièrement cet évènement. Cette participation s'élève à 0.12€ par habitant, soit 1 362.96 € pour Pont-Château au titre de l'année 2024.

CONSIDERANT que le festival Cinéfilous offre aux enfants un loisir culturel et contribue à leur éveil au septième art ;

VU l'avis favorable de la commission mixte Culture, animations et Cœur de ville, en date du 28 mars 2024 ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération, portant sur l'organisation de l'édition 2024 du festival Cinéfilous, conclue avec l'association Manivel' Cinéma et les collectivités associées à l'évènement ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > De participer financièrement à l'édition 2024 du Festival Cinéfilous et de verser la somme de 1 362.96 € à l'association Manivel' Cinéma.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Projet de convention Cinéfilous 2024

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :11/04/2024.....
- De la publication ou notification le :12/04/2024.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.